

epsens

Rapport annuel 2022

EPSENS OFFENSIF ISR





# SOMMAIRE

SYNTHESE DU FONDS AU 30/12/2022 .....	5
OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT .....	6

## **GESTION FINANCIERE..... 7**

EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE.....	8
PERFORMANCES DU FONDS .....	8
ANALYSE DU RISQUE .....	8
ALLOCATION D'ACTIF .....	9
REPARTITION SECTORIELLE HORS OPC EN % .....	9
REPARTITION GEOGRAPHIQUE HORS OPC EN %.....	9
REPARTITION PAR SUPPORT TAUX EN % DE L'ACTIF .....	9
PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU FONDS .....	10
CONJONCTURE ECONOMIQUE.....	11
MOT DU GERANT .....	16
AUTRES INFORMATIONS .....	18
INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE .....	21
POURCENTAGE OPC INTERNE .....	24
ACTIF MOYEN.....	24
TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS FACTURES AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	24
ANNEXE SFDR.....	25

## **ETATS FINANCIERS..... 35**



## SYNTHESE DU FONDS AU 30/12/2022



**DATE D'AGREMENT AMF** : 27/09/1990

**DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT** :  
> 5 ans

**FORME JURIDIQUE** : FCPE

**FONDS MULTI-PARTS** : OUI

**CLASSIFICATION** : Fonds mixte

**N°AMF** : FCE19900333

**DEVISE** : Euro

**COMMISSAIRE AUX COMPTES** :  
DELOITTE & ASSOCIES

**INDICE DE REFERENCE** :  
75% MSCI EMU NR EUR  
25% Bloomberg Euro-Aggregate: Treasury -- 5-7 Year

### CHIFFRES CLES

> **Actif net du portefeuille** : 168,21 M€

> **Actif net de la part A** : 164,54 M€  
**Valeur liquidative de la part A** : 7,973 €  
+ *haut sur 12 mois* : 9,144 €  
+ *bas sur 12 mois* : 7,227 €

> **Actif net de la part B** : 3,66 M€  
**Valeur liquidative de la part B** : 6,337 €  
+ *haut sur 12 mois* : 7,226 €  
+ *bas sur 12 mois* : 5,737 €

**FREQUENCE DE VALORISATION** : Quotidienne en  
cours de clôture

**VALORISATEUR** : CACEIS

### SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION  
18 rue de Courcelles  
75008 Paris  
[www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

# OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

## Description des Objectifs et de la politique d'investissement :

**EPSENS OFFENSIF ISR** est un fonds multi-actifs (actions, obligations et monétaires). Il gère de façon discrétionnaire des actifs financiers français et étrangers (valeurs mobilières et instruments financiers à terme).

L'objectif de gestion du fonds consiste à obtenir, sur sa durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais de gestion au moins égale à celle de son indicateur de référence en intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits « critères ESG ») pour la sélection et le suivi des titres. L'indicateur de référence est composé comme suit :

**75 % MSCI EMU NR EUR** (dividendes nets réinvestis / cours de clôture), indice publié par Morgan Stanley et est destiné à mesurer la performance des bourses de la zone Euro (code Bloomberg : M7EM). Informations disponibles sur le site : <https://www.msci.com/index-solutions>;

**25 % Bloomberg Euro Aggregate Treasury 5-7 ans** (coupons nets réinvestis / cours de clôture), indice composé d'obligations d'Etat de la zone euro à taux fixe d'une durée comprise entre 5 et 7 ans (Code Bloomberg : LET5TREU). Informations disponibles sur le site <https://www.bloomberg.com>.

### Caractéristiques essentielles du FCPE :

#### Approche extra-financière :

**EPSENS OFFENSIF ISR** adopte une **gestion Socialement Responsable (SR)** dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs. Toutefois, le Fonds ne bénéficie pas du label public ISR.

L'objectif de la gestion SR de Sienna Gestion est d'allier performances extra-financière et financière par l'intégration systématique des risques en matière de durabilité (ou « risques ESG ») pour les émetteurs privés et des performances ESG pour les émetteurs publics/souverains, dans la construction de ses univers SR.

**90 % minimum** des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par Sienna Gestion sur la base de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). La gestion SR de Sienna Gestion ne s'applique pas aux fonds supports gérés par des sociétés de gestion externes. Par conséquent, des disparités d'approches extra-financières peuvent coexister au sein du portefeuille entre celles retenues par Sienna Gestion et celles adoptées par les sociétés de gestion des fonds supports externes sélectionnés par Sienna Gestion. La sélection ESG intervient en amont de l'analyse financière et boursière des gérants dans le cadre du choix des valeurs en portefeuille. Pour chaque classe d'actifs, Sienna Gestion définit un **univers de départ** (tel que décrit dans le règlement du Fonds).

**Les émetteurs privés** (Classes « Actions » et « Taux ») sont sélectionnés selon l'approche « **Best in class** » consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Pour ce faire, Sienna Gestion s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Pour chaque secteur, Sustainalytics ne retient que les enjeux ESG les plus pertinents, ceux présentant un impact significatif sur la valeur financière d'un émetteur et, par conséquent, sur le risque financier et le profil de rendement d'un investissement sur cet émetteur (exemples de critères/enjeux ESG : programme de lutte contre le changement climatique, valorisation du capital humain, indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants). Pour chaque enjeu, la politique, les pratiques et les résultats obtenus par les systèmes de management dédiés aux risques sont pris en compte. Sienna Gestion utilise la note de risque ESG agrégée de Sustainalytics. Aucune modification n'est apportée à cette note. Les controverses ESG, qui révèlent les insuffisances ou les faiblesses de ces systèmes de management, sont également intégrées dans ce calcul du risque ESG (exemples de controverses ESG : accident industriel engendrant une pollution, restructurations significatives, cas de travail des enfants ou de travail forcé, irrégularité comptable, délit ou crime d'un dirigeant exécutif ou non exécutif). Sienna Gestion compare la note de chaque émetteur avec celles des autres émetteurs du même secteur et exclut au minimum 20 % des émetteurs de l'univers de départ ayant obtenu les moins bonnes notes.

Le cas échéant, Sienna Gestion s'appuie sur les notations ESG de l'agence Ethifinance pour les petites et moyennes entreprises. Ethifinance nomme le score ESG d'un émetteur Note Générale. Ce score final est obtenu à partir d'une moyenne arithmétique de la notation des entreprises sur les différents critères étudiés par l'agence. Chaque critère est noté selon différents éléments : la transparence, c'est-à-dire le fait que l'information soit communiquée par la société ; la performance, c'est-à-dire selon la valeur intrinsèque de la donnée ; la tendance, c'est-à-dire l'évolution dans le temps.

**Les émetteurs publics/souverains** (Classe « Taux ») sont sélectionnés selon une approche « **Best in univers** » consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équilibrée (exemples de critères : indicateur existant de Performance Environnementale Intégrée, égalité, santé et éducation, lutte anti-corruption, transparence de la vie publique).

**L'univers SR** (univers de départ après prise en compte de l'analyse extra-financière des émetteurs) est détaillé dans le règlement du Fonds. Le processus ISR de SIENNA GESTION est revu annuellement.

**Stratégie financière** : La stratégie d'investissement consiste à analyser l'environnement économique et financier pour décider du(des) meilleurs marchés sur lesquels investir. La gestion du fonds est discrétionnaire : l'allocation entre les marchés d'actions, d'obligations et monétaires est laissée à l'appréciation du gérant. Le gérant s'appuie notamment pour ses décisions d'investissement sur les conclusions des processus d'investissement taux et actions définis par SIENNA GESTION mais il peut s'en écarter pour saisir les opportunités de marchés qui correspondent à son objectif de gestion.

**Exposition globale du Fonds** : Le Fonds est exposé, directement et/ou au travers d'OPC :

Entre 50 % et 100 % aux marchés actions de la zone Euro et/ou en dehors de la zone Euro (dont les pays émergents).

Jusqu'à 50 % de son actif net aux marchés de taux (obligataires et monétaires) de la zone Euro et/ou en dehors de la zone Euro (dont les pays émergents).

Le Fonds est exposé au risque de change (incluant les pays émergents) dans la limite de 10 % de son actif net.

### Instruments utilisés :

**EPSENS OFFENSIF ISR** est composé comme suit :

**Actions** : Le Fonds peut détenir, dans la limite de 100 % de son actif net, des actions et titres assimilés de toutes capitalisations situées dans la zone Euro et/ou en dehors de la zone Euro (dont les pays émergents).

**Obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire** : Le Fonds peut détenir, dans la limite de 50 % de son actif net, des obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs situés dans la zone Euro et/ou en dehors de la zone Euro (dont les pays émergents). L'investissement dans des titres non libellés en Euro est limité à 10 % de l'actif net du Fonds.

titres de créance négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficie d'une notation de crédit « Investment grade » ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits « spéculatifs » et pourront représenter au maximum 10 % de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission.

fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le fonds est géré est comprise entre 0 et 7.

**Parts ou actions d'OPC (OPCVM et/ou FIA)** : Le Fonds peut être investi en parts ou actions d'OPC suivants :

- OPC actions jusqu'à 100 % de son actif net. Le Fonds pourra être investi à plus de 50 % de son actif net dans l'OPC « SIENNA ACTIONS EURO ISR ».

- OPC obligataires et/ou monétaires jusqu'à 50 % de son actif net.

- OPC multi-actifs jusqu'à 100 % de son actif net.

Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

**« Autres valeurs »** : Le Fonds pourra détenir des valeurs visées à l'article R. 214-32-19 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10 % de son actif net.

**Instruments financiers à terme (ou contrats financiers)** : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, d'actions et de change dans les limites de la fourchette de sensibilité autorisée. L'engagement lié l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Les stratégies d'arbitrage resteront accessoirelles. Le Fonds ne recourt pas aux TRS (Total Return Swaps).

**Autres opérations** : Le gérant peut avoir recours aux dépôts et aux emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne ou de départ à la retraite - sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du travail.

**Recommandation** : Ce FCPE pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée.

**Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachats** : la valeur liquidative est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises sur les cours de clôture de chaque jour de bourse de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail.

Les opérations de rachat d'avoirs disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet/smartphone au plus tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPSSENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur liquidative J.

Si votre teneur de compte n'est pas EPSSENS, nous vous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

## Profil de risque et rendement



> La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Cette catégorie précisée a été déterminée à partir de l'amplitude des variations de la valeur liquidative constatée sur cinq années pour un fonds dont l'orientation de gestion est équivalente.

> Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque et le niveau de volatilité des marchés actions et taux sur lesquels il est investi.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du fonds :

**Risque de crédit** : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

**Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le fonds a conclu des contrats de gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le fonds.

**Risque de liquidité** : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, c'est-à-dire le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille et in fine, une baisse de la valeur liquidative du fonds.

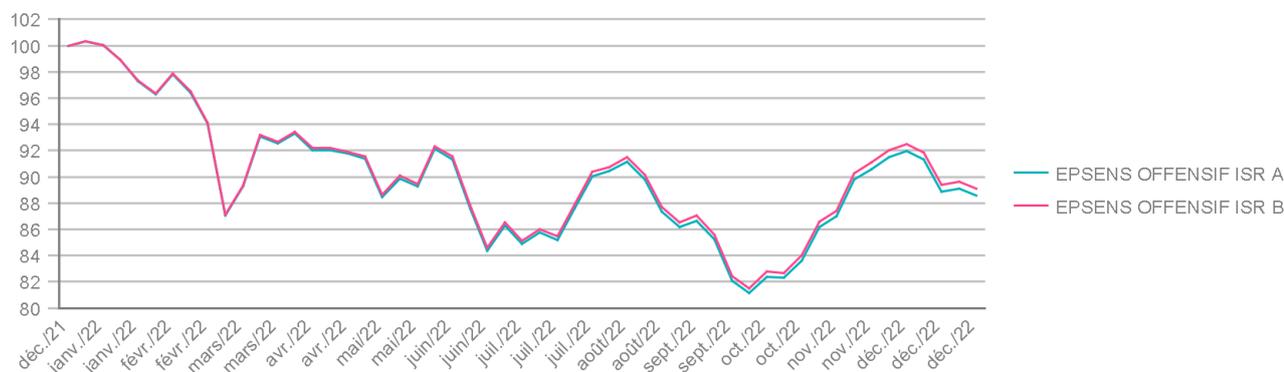
**Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

**GESTION  
FINANCIERE**



## EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

### Evolution de la VL (Base 100)



## PERFORMANCES DU FOND

### PERFORMANCES CUMULEES (en %)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
EPSENS OFFENSIF ISR A	-11,44	-2,12	-0,45	39,63
EPSENS OFFENSIF ISR B	-10,92	-0,39	2,51	
Indice de référence	-12,10	1,61	12,80	56,23

### PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
EPSENS OFFENSIF ISR A	-11,44	-0,71	-0,09	3,39
EPSENS OFFENSIF ISR B	-10,92	-0,13	0,50	
Indice de référence	-12,10	0,53	2,44	4,56

### PERFORMANCES ANNUELLES (en %)

	2022	2021	2020	2019	2018	2017
EPSENS OFFENSIF ISR A	-11,44	14,94	-3,84	18,61	-14,25	8,24
EPSENS OFFENSIF ISR B	-10,92	15,60	-3,27	19,29	-13,73	
Indice de référence	-12,10	16,75	-0,99	21,93	-8,96	7,10

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## ANALYSE DU RISQUE

### RATIO DE RISQUE

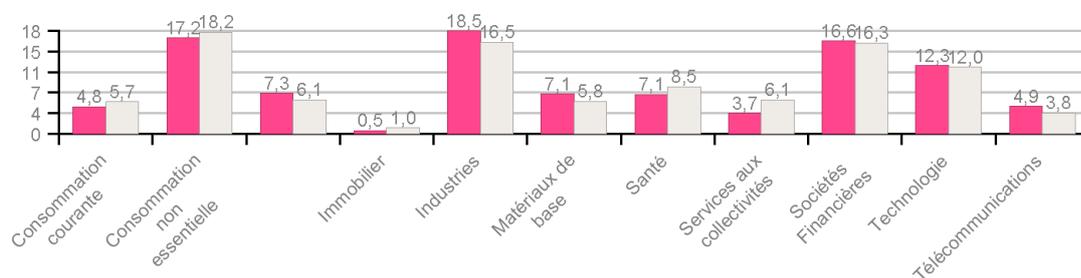
	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité annualisée			
Portefeuille (en %)	17,61	18,12	15,40
Indice de référence (en %)	17,62	18,35	15,58
Tracking error (en %)	1,78	1,75	1,81
Ratio de Sharpe	-0,65	-0,02	0,02
Ratio d'information	0,37	-0,71	-1,40

## ALLOCATION D'ACTIF

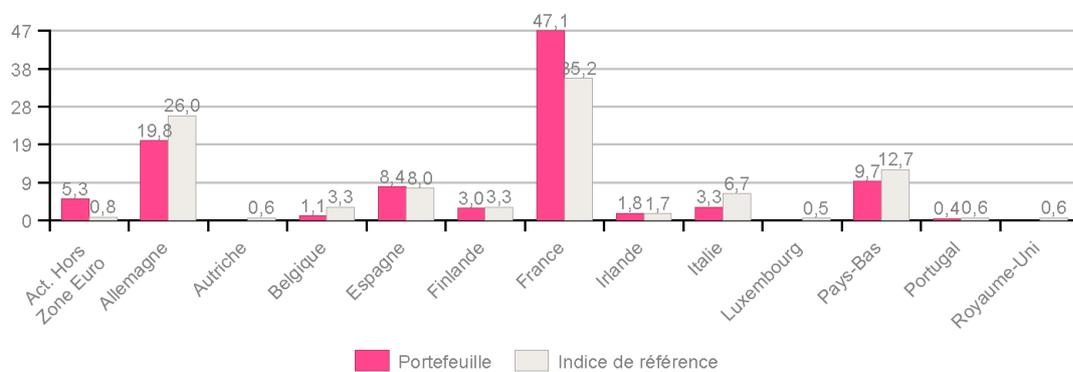


- Actions 75.6%
- Obligations 22%
- Monétaire & Liquidités 2.4%

## REPARTITION SECTORIELLE HORS OPC EN %



## REPARTITION GEOGRAPHIQUE HORS OPC EN %



■ Portefeuille ■ Indice de référence

## REPARTITION PAR SUPPORT TAUX EN % DE L'ACTIF



## PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU FONDS

### Achats

SIENNA MONETAIRE ISR A	FR0007081278	OPCVM	53 847 024
SIENNA SOUVERAINS 5-7 ISR - C	FR0013312949	OPCVM	12 672 182
LVMH MOET HENNESSY	FR0000121014	Action	5 705 927
ISHARES DJ EU STOXBK 30-15	DE0006289309	OPCVM	4 803 721
MV GOLD MINERS UCITS	IE00BQQP9F84	OPCVM	3 062 350
ASML HOLDING NV	NL0010273215	Action	2 861 553
INFORMA PLC	GB00BMJ6DW54	Action	2 664 293
REPSOL SA	ES0173516115	Action	2 227 649
RENAULT SA	FR0000131906	Action	2 150 343
SOCIETE GENERALE	FR0000130809	Action	1 944 393

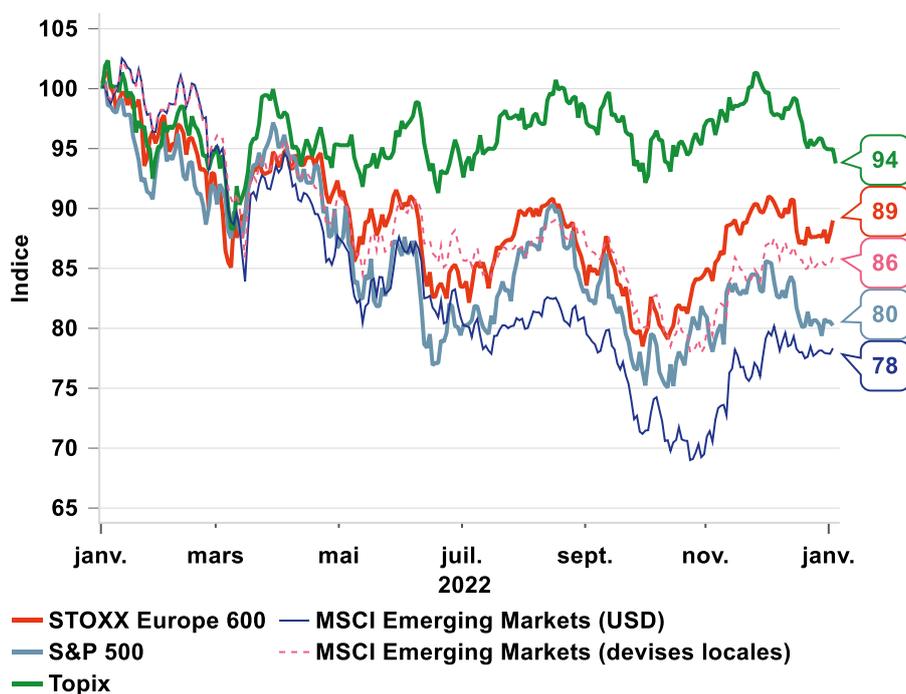
### Ventes

SIENNA MONETAIRE ISR A	FR0007081278	OPCVM	54 674 550
SIENNA SOUVERAIN 3-5 ISR	FR0007457114	OPCVM	6 368 442
LINDE PLC	IE00BZ12WP82	Action	5 451 145
ISHARES DJ EU STOXBK 30-15	DE0006289309	OPCVM	4 627 363
ASML HOLDING NV	NL0010273215	Action	4 498 147
LYXOR DJ EURO STX50 PARIS	FR0007054358	OPCVM	3 995 629
SIENNA SOUVERAINS 5-7 ISR - C	FR0013312949	OPCVM	3 844 380
LVMH MOET HENNESSY	FR0000121014	Action	3 568 456
SAP SE	DE0007164600	Action	3 058 845
KERING	FR0000121485	Action	3 021 325

## CONJONCTURE ECONOMIQUE

Après une crise sanitaire sans précédent et alors que le monde espérait que 2022 soit l'année de la normalisation, V. Poutine en a décidé autrement en déclenchant une guerre contre l'Ukraine dont les conséquences géopolitiques, économiques et financières ont été considérables. En premier lieu, le conflit a contribué à aggraver une **crise énergétique** qui avait commencé à inquiéter bien avant le début des hostilités en février et entraîné une correction marquée sur l'ensemble des actifs risqués. Les marchés d'actions ont notamment connu une de leurs pires performances annuelles, avec un recul de près de -13% pour le **Stoxx Europe 600** et de -20% pour le **S&P 500**, pénalisés par la remontée exceptionnelle des taux **souverains** mondiaux (Allemagne à 10 ans : +274 pb ; Etats-Unis : +238 pb). Ces derniers ont notamment dû intégrer le changement de posture radical des banques centrales, lesquelles ont abandonné le discours très accommodant auquel les investisseurs étaient habitués depuis plus d'une décennie et adopté un ton extrêmement restrictif pour reprendre le contrôle sur **l'inflation**.

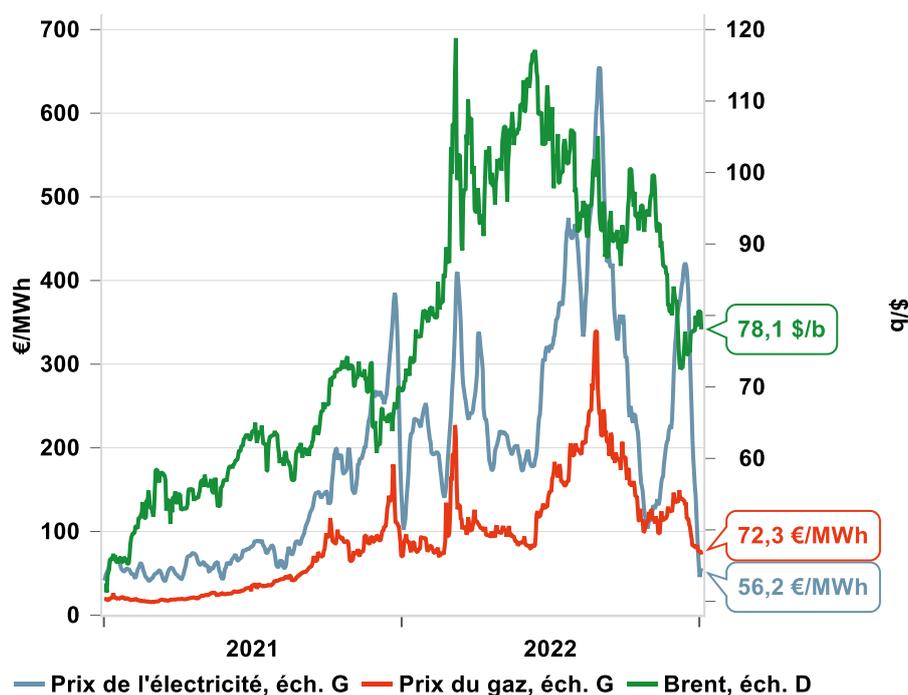
### Evolution des principaux indices actions en devises locales (rebasés à 100 le 01/01/2022)



Sources : CIC Market Solutions

Cette dernière aura été le thème dominant de l'année 2022, alimentée dans un premier temps par les effets liés à la réouverture des économies post-covid avant que d'autres facteurs ne contribuent à en faire un phénomène durable. Aux tensions sur les **chaînes logistiques** liées à l'évolution de la situation sanitaire et l'explosion de la demande pour les biens, se sont ajoutées les pressions salariales sur un **marché du travail** très tendu ainsi que l'envolée des prix des **matières premières**. Alors que plusieurs de ces marchés étaient déjà en situation de déficit d'offre, du fait d'un sous-investissement chronique ces dernières années, la guerre en Ukraine est venue amplifier la dynamique haussière des prix, dont l'ampleur a largement dépassé toutes les attentes. Les prix énergétiques ont notamment connu des envolées spectaculaires avec un point haut à près de 350 €/MWh pour le prix du **gaz européen** et près de 130 \$/b pour le **Brent**, tandis que les prix de **l'électricité** ont atteint un pic à plus de 600 €/MWh cet été (référence à 1 mois en France).

## Prix de l'électricité en France, prix du gaz en Europe (€/MWh) et du cours du Brent (\$/b)



Sources : CIC Market Solutions

Au-delà de l'impact du conflit, ces derniers ont également reflété les difficultés sur les autres sources d'approvisionnement et en particulier sur la production **nucléaire** française, et par ailleurs, la sécheresse de l'été a grandement affaibli la production hydroélectrique et menacé les importations de charbon compte tenu du faible niveau du Rhin. La **situation énergétique** européenne s'est certes améliorée les dernières semaines de l'année, avec une chute très sensible des prix mais ceci s'explique essentiellement par des conditions météorologiques exceptionnellement favorables, tandis que les facteurs négatifs structurels sont loin d'avoir disparu et continuent de menacer l'Europe d'une nouvelle accélération des prix de l'énergie d'ici l'hiver 2023. Après le prix plafond sur le pétrole brut russe à 60 \$/b (en vigueur depuis le 5 décembre), Bruxelles a mis en place un **price cap** sur le gaz mais l'efficacité de ce dispositif doit encore être démontrée et pourrait même constituer un risque pour l'attractivité de l'Europe par rapport à l'Asie pour les exportateurs de Gaz Naturel Liquéfié.

Cette crise énergétique a donc été au cœur des préoccupations cette année, aussi bien celles des investisseurs que des Etats et des banques centrales. Confrontés à un choc énergétique massif, les gouvernements n'ont pas lésiné sur les moyens et déployé des **mesures budgétaires** très coûteuses (représentant près de 4,5% du PIB de la zone euro) pour protéger les ménages et les entreprises, ce qui a permis de contenir l'impact sur l'activité économique sans pour autant l'annihiler totalement. En revanche, ceci a paradoxalement entretenu les pressions inflationnistes et contraint la **BCE** à fortement durcir sa politique monétaire, avec une multitude de hausses des taux directeurs (+250 pb au total) qui ont porté le taux de dépôt à 2%.

## Taux souverains à 10 ans des principaux pays



Sources : CIC Market Solutions

L'institution a également mis un terme à ses achats d'actifs et annoncé le début de la réduction de la taille de son bilan à partir de 2023, avec comme objectif de durcir encore plus les conditions financières pour éviter un désencrage des anticipations d'inflation. Alors que la dynamique des salaires est clairement orientée à la hausse ces derniers mois, la BCE s'inquiète en particulier des effets de second tour et d'une éventuelle spirale inflation-salaires et a clairement indiqué que la croissance économique serait sacrifiée si nécessaire pour atteindre son objectif. Cette position extrêmement *hawkish* a logiquement alimenté les craintes vis-à-vis des pays dont la trajectoire de dette publique était plus fragile, à l'image de l'écartement marqué du spread souverain entre l'Italie et l'Allemagne (+80 pb). Le mouvement aurait pu être encore plus conséquent si la BCE n'avait pas annoncé la création d'un nouveau programme d'achat d'actifs (TPI) qui sera utilisé en cas d'urgence pour assurer la bonne transmission de la politique monétaire.

En **Chine**, les autorités ont fermement défendu leur stratégie **zéro-covid** tout au long de l'année, alternant les phases de fermeture et de réouverture de l'économie. Ceci a lourdement pesé sur l'activité, d'autant plus que Pékin a poursuivi sa reprise en main du secteur privé, avec un **durcissement réglementaire** dans plusieurs secteurs dont celui de la technologie. Le ralentissement du secteur de l'immobilier s'est aussi accéléré malgré les mesures de soutien budgétaire et monétaire annoncées ces derniers mois, contribuant de manière additionnelle à la sous-performance des indices chinois (**Hang Seng** : -14%). Soulignons toutefois que ces pertes étaient bien plus importantes avant le virage radical opéré par les autorités sur la question sanitaire en fin d'année. Confronté à un mouvement de contestation important au sein de la population, **Xi Jinping** (dont le nouveau mandat a été confirmé sans difficulté à l'issue du Congrès du Parti communiste) a fini par accepter un allègement des contraintes sanitaires et un abandon progressif du zéro-covid. La réouverture durable de l'économie chinoise se fait cependant au prix d'une envolée des contaminations compte tenu du faible niveau d'immunité collective et de l'inefficacité des vaccins chinois.

Dans le reste des pays émergents, mentionnons les surperformances notables de l'indice **Bovespa brésilien** (+4,7%) et du **Sensex indien** (+4,4%). Le premier a largement profité de la progression des matières premières tandis que l'incertitude politique liée à la présidentielle n'a pas pesé outre-mesure. Franchement élu, le président Lula a envoyé des signaux rassurants aux marchés financiers en promettant un budget maîtrisé et en nommant une personnalité consensuelle au poste de ministre des Finances. De son côté, l'indice indien a été porté par la remarquable résilience de l'économie locale.

Enfin, au **Japon**, l'inflation a également fait son retour en 2022. Alors que la politique monétaire y est restée très accommodante une bonne partie de l'année, permettant aux indices actions locaux de tirer leur épingle du jeu par moments, la banque du Japon a elle aussi fini par réagir aux tensions inflationnistes croissantes en élargissant la **bande de fluctuation** du taux souverain à 10 ans (jusqu'à 0,50% vs 0,25% auparavant). Il s'agit là sans doute d'une première étape avant de relever les taux directeurs en 2023, un élément que les investisseurs ont largement intégré en fin d'année, accentuant ainsi la remontée des taux souverains mondiaux qui ont perdu ainsi un de leurs principaux facteurs de rappel à la baisse.

## LES MARCHES ACTIONS

Le début d'année 2022 a été marqué par le retour de la volatilité sur fond de tensions géopolitiques et de réactions des banques centrales à l'égard de l'inflation. Dès le mois de janvier, les valeurs de croissance, qui avaient beaucoup profité des niveaux de taux historiquement bas au cours de ces dernières années, ont fortement baissé malgré des résultats plutôt satisfaisants. En cause leur niveau de valorisation très élevé dans un contexte de durcissement des politiques monétaires pouvant provoquer un fort ralentissement économique. Aux difficultés de normalisation des chaînes de production se sont ajoutés un climat particulièrement anxiogène marqué par la guerre en Ukraine et la résurgence du Covid en Chine. Les perspectives de croissance économiques ont été revues à la baisse, alors même que les banques centrales n'avaient d'autres choix que de « durcir le ton » sur le plan monétaire face à une accentuation des tensions sur les prix de plusieurs matières premières (aluminium, nickel ou blé par exemple) et de l'énergie, avec notamment un prix du baril de pétrole qui a dépassé le niveau symbolique des 100 dollars (Brent). Les sociétés les plus exposées à la Russie ont subi des replis conséquents de leur cours de Bourse (Renault, Société Générale, Nokian Renkaat, Raiffeisen Bank...) contrairement aux valeurs de Défense qui se sont littéralement envolées à l'image de Rheinmetall, Thalès, Dassault Aviation ou encore Leonardo. Toutefois, après un point bas atteint le 8 mars, les marchés ont fait preuve d'une incroyable résistance comme l'illustre l'impressionnant rebond qui leur a permis d'effacer dans un premier temps la baisse liée à l'invasion de l'Ukraine.

La baisse s'est poursuivie au cours du second trimestre avec la conjugaison des impacts de la guerre en Ukraine, des confinements sanitaires en Chine et d'un risque de cycle de resserrement monétaire plus agressif de la Fed tandis que les perspectives des entreprises se sont voulues prudentes. Les marchés actions européens se sont repliés en privilégiant les secteurs favorablement impactés par l'inflation, tels que l'énergie et les ressources de base. Si la saison des publications de résultats a été globalement de bonne facture, certains profit warnings fin mai de grands distributeurs outre-Atlantique n'ont pas rassuré sur les arbitrages des ménages en termes de dépenses face à une hausse généralisée des prix. Les valeurs défensives ont continué à surperformer.

Le troisième trimestre a débuté par un rebond des valeurs de croissance à l'image du Nasdaq qui a gagné plus de 10% au mois de juillet. En effet, face à la dégradation des indicateurs économiques, le marché s'est nourri d'espoirs que les banques centrales ne pourront pas tenir leurs politiques monétaires restrictives dans la durée. Dans cette phase de marché plus favorable, marquée par une détente des taux, les financières (banques et assurances) ont été les grandes perdantes, à l'opposé des valeurs industrielles et du luxe qui se sont fortement appréciées. Le marché actions a de nouveau été soutenu par de bonnes publications au 2ème trimestre. La poursuite des hausses de prix de l'électricité et du gaz a incité les banquiers centraux à tenir des propos plus restrictifs qu'attendus.

La dynamique baissière des marchés s'est accentuée en échos à la succession des hausses de taux des banques centrales toujours plus déterminées à combattre l'inflation. Le retour de cet environnement de forte hausse des rendements obligataires a soutenu les valeurs financières et pénalisé l'immobilier et les technologies.

Au cours du dernier trimestre, les marchés d'actions européens ont rebondi fortement mettant ainsi un terme à une série de 3 trimestres consécutifs de baisse.

Les marchés ont été soutenus d'une part par des messages de la Banque Centrale américaine en faveur d'un rythme de resserrement monétaire moins rapide à l'avenir, et d'autre part par une bonne résistance des indicateurs macro-économiques et d'une détente des rendements obligataires. Les entreprises ont également publié des résultats de bonne facture. Enfin, des rumeurs de fin de la politique Zéro Covid en Chine ont amplifié l'optimisme des investisseurs et soutenu les secteurs cycliques les plus exposés à l'Asie.

A l'exception de la Technologie qui se reprend après un début d'année difficile, le marché a été porté par les secteurs value et cycliques à l'image de l'énergie, de la finance, du tourisme & et du secteur aérien. A l'opposé, les secteurs défensifs qui avaient jusqu'ici bien résisté étaient plus en retrait.

L'année 2022 aura été marquée par la nervosité des investisseurs, relative aux perspectives économiques et par la détermination des banques centrales à lutter plus que jamais contre l'inflation. Les marchés ont ainsi évolué au gré des anticipations d'évolution des politiques monétaires tout au long d'une année horribilis au cours de laquelle on aura connu que 3 hausses mensuelles (juillet, octobre et novembre) dont 2 au cours du dernier trimestre.

Sur l'ensemble de la période le marché d'actions européennes est en recul marqué de 14% (référence Euro Stoxx). Seul le secteur de l'Énergie, soutenu par la fermeté des prix du baril dans un contexte de crise énergétique, affiche une performance positive, les valeurs de l'assurance finissent proche de l'équilibre. Les valeurs bancaires (-4,6%) baissent modérément profitant de la hausse des taux. Nous retrouvons ensuite au sein des surperformances, les secteurs des services à l'image des Voyages & Loisirs (-5,3%) portés par la reprise de la mobilité mondiale, les Médias (-8,8%) et les Télécoms (-9,3%). Les pires performances sont affichées par le secteur l'Immobilier (-40%), négativement impacté par les perspectives de baisse des transactions immobilières, suivi des valeurs de ventes au détail notamment de l'e-commerce, des valeurs technologiques à la suite desquelles on retrouve un tir groupé de secteurs cycliques comme l'Automobiles (-19%) ou l'Industrie (-17,8%).

## LES MARCHES TAUX

L'année 2022 a été marquée par une forte volatilité sur les marchés financiers. Le choc d'offre sur les matières premières généré par le conflit Ukraine-Russie débuté en février a provoqué la flambée des coûts de l'énergie et des risques de pénuries. Dès lors, l'envolée des coûts de production, un marché de l'emploi déjà tendu et une masse monétaire significative post-covid sont venus alimenter la spirale prix-salaires tant redouté par les banquiers centraux. Face au risque de désencrage des anticipations d'inflation, le resserrement monétaire s'est accéléré sur la deuxième partie de l'année, alimentant les craintes récessives générées par le choc de demande recherché par les banques centrales.

Face à une inflation dépassant les 8%, la FED a débuté un cycle de resserrement monétaire dès le mois de mars (+0.25%), pour l'accélérer par la suite, jusqu'à des hausses par pas de 0.75%. Il faut remonter à 1994 pour voir une hausse des taux directeurs d'une telle amplitude. In fine, le taux directeur américain aura été augmenté de 4,25% en 2022, passant de 0,25% à 4,50%.

En Europe, dans un contexte similaire avec une inflation dépassant les 10%, la BCE a débuté à son tour son cycle de resserrement monétaire en juillet 2022. Après une première hausse d'un demi-point, elle a décidé deux hausses historiques de 0,75% avant de finir l'année par une quatrième hausse d'un demi-point. Ainsi, le taux de refinancement de la banque centrale est passé de 0% à 2,50% en 2022.

Les taux longs ont été très volatils sur la période pris en tenaille entre, d'un côté, les pressions inflationnistes et le discours restrictifs des banquiers centraux, et, de l'autre côté, les craintes de récession et la crise géopolitique pesant à la baisse sur les taux. Ainsi le taux 10 ans Allemand a connu un premier pic à 1.80% en juin sur fonds de durcissement monétaire croissant. Les craintes récessives ont ensuite porté celui-ci à 0,80% fin juillet. Le marché anticipait alors une inflexion dans les cycles de hausse des taux en raison des risques croissants portant sur la croissance économique. Mais lors du symposium de Jackson Hole, les banques centrales ont martelé que la lutte contre l'inflation serait prioritaire sur toute autre considération. Dans ce contexte, les taux longs ont fortement monté. Le taux 10 ans allemand est alors passé de 0.80% fin juillet à 2.40% en octobre. Par la suite, l'inflexion baissière de l'inflation aux Etats-Unis et l'anticipation d'un pivot de la FED a généré un rally des taux jusque début décembre (1,80% pour le 10 ans allemand), mouvement qui s'inversera à l'approche des dernières réunions de politique monétaire de l'année au cours desquelles les banques centrales ont réaffirmé leur volonté de lutter contre l'inflation. Le 10 ans Allemand finira l'année au plus haut, à 2,57%.

L'environnement de restriction monétaire a fragilisé les taux italiens dont le spread contre Allemagne est monté jusqu'à 240 bps. En conséquence, la BCE a été contrainte d'annoncer la création d'un outil anti-fragmentation pour maintenir les taux italiens à des niveaux acceptables et démarrer son cycle de resserrement monétaire. Le marché a bien accueilli la nouvelle dans un premier temps mais face au risque politique occasionné par la démission de Mario Draghi et la montée en puissance de l'extrême droite, le spread italien contre Allemagne est retourné côtoyer des sommets (257 bps). L'accalmie est venue d'une attitude constructive du nouveau gouvernement de Georgia Meloni, pourtant euro septique, s'engageant à respecter une trajectoire budgétaire restrictive. Le spread italien a ensuite oscillé entre 170 bps et 225 bps. Sur l'année 2022, le taux italien à 10 ans a néanmoins beaucoup progressé passant de 1,20% à 4,68%.

Le marché des obligations privées a été négativement impacté par le retrait de la BCE dont le « Quantitative Easing » (achats d'actifs) s'est arrêté fin juin, mais également par les craintes de récession. Devant la combativité des banquiers centraux, le marché du crédit s'est retrouvé à un niveau de stress similaire à celui de la crise covid au cours de l'été (l'indice Itrax qui avait débuté l'année à 50 s'inscrivait à 140 en septembre). Le rebond technique des obligations privées, alimenté par la suite par l'inflexion de l'inflation US, et ce malgré la poursuite des hausses des taux, s'est amplifié à fin d'année en particulier en raison de leur valorisation qui avait été fortement pénalisée au T32022. Malgré l'invasion russe en l'Ukraine et la flambée des prix de l'énergie, les marges des entreprises se sont montrées résilientes. L'indice Itraxx termine l'année à 91.

## MOT DU GERANT

### POLITIQUE DE PLACEMENT ACTIONS

#### Mot du gérant

Au cours des premiers mois de l'année face à l'ampleur et la rapidité de la correction sur les valeurs très chèrement valorisées, nous sommes revenus sur certaines valeurs de consommation notamment Adyen, en passant d'une position de sous-pondération à neutre après une baisse de 35% du titre depuis son point haut.

La perspective d'un changement de politique monétaire nous a conduit à renforcer notre biais en faveur des valeurs de rendement en favorisant les Banques, les Voyages et Loisirs et les Télécoms au détriment du Luxe et de la Technologie, secteurs qui nous semblaient moins attractifs.

Notre conviction relative à ce positionnement a été renforcée par un changement de perception des investisseurs à l'égard des entreprises aux valorisations élevées dont les bonnes publications n'étaient plus saluées par le marché et que les déceptions étaient très sévèrement sanctionnées.

Bien que vigilants aux premiers signes d'essoufflement de l'économie pour un éventuel rééquilibrage du portefeuille, nous avons commencé à positionner le portefeuille sur des valeurs exposées à la réouverture de l'économie et à la reprise de la mobilité mondiale. Nous avons entré en portefeuille Elis, une valeur exposée à l'hôtellerie et à la restauration, ainsi que Worldline. Ce dernier profite d'une histoire de croissance structurelle dans les paiements digitaux, en plus de sa sensibilité à la réouverture des économies post crise covid et des perspectives de M&A, avec une valorisation qui reflète des craintes sur la concurrence qui nous semblaient exagérées. Ces opérations ont été financées par la prise de profits sur des valeurs de la Santé qui avaient bien résisté à la baisse des marchés.

En début d'été, nous avons atténué la sensibilité du portefeuille au cycle économique, notamment par la vente de la pétrochimie (Covestro), des papetiers (Smurfit), de la construction (CRH) et de l'immobilier (Klepierre) au profit d'un pari en faveur d'une belle saison estivale dont devraient tirer profits les valeurs des Voyages & Loisirs. Nous avons ainsi initié des positions au sein des logiciels dans l'aérien (Amadeus) et l'évènementiel (Informa).

Au cours du troisième trimestre nous avons commencé à revenir de manière sélective sur les valeurs de croissance qui étaient revenues à des niveaux de valorisation plus raisonnables (rééquilibrage au sein de la Technologie) tout en maintenant des biais en faveur des banques et services au détriment de l'industrie.

Le retour sur les valeurs de croissance s'est fait via un repositionnement sur les thèmes plus structurels de moyen terme : renforcement des infrastructures énergétiques et renouvelables (vs régulées) au détriment de la consommation discrétionnaire, de l'industrie et de la technologie.

Le portefeuille en fin d'année est équilibré entre des entreprises de croissance de qualité et au bilan solide, désormais à des valorisations acceptables et des secteurs plus cycliques tels que l'énergie et les matières premières dont les dynamiques de révisions bénéficiaires positives limitent les risques de baisse.

#### Choix sectoriels et choix de valeurs

Notre scénario de marché en début d'année basé une croissance soutenue par la reconstitution des stocks des entreprises post période Covid et une remontée graduelle des rendements a été déterminante dans la bonne performance relative de notre stratégie cœur illustrée par la surperformance de Sienna actions euro ISR.

Notre positionnement en faveur des secteurs de services à l'image des Voyages et Loisirs (hôtellerie et des compagnies aériennes), qui ont fortement rebondi dans un contexte de reprise de la mobilité et de la réouverture des frontières, a également été favorable.

De même, notre préférence aux valeurs de rendement au détriment des valeurs de croissances chèrement valorisées a été favorable, cette position nous ayant pénalisé au cours des dernières années, du fait d'un niveau de taux bas.

En termes d'allocation sectorielle, la sous-pondération à l'immobilier et la surpondération des valeurs financières apportent une contribution positive. A l'inverse, la sous-pondération des services aux collectivités, de la santé et de la consommation courante pénalise la performance relative du portefeuille. En ce qui concerne la sélection de titres, la sous-exposition à ENI, Bayer et Deutsche Boerse ainsi que la surexposition à Aperam et Renault contribuent négativement. Les positions en CaixaBank, Subsea7, Edenred et AstraZeneca, de même que la sous pondération en Kering, apportent en revanche une contribution positive au fonds.

## POLITIQUE DE PLACEMENT TAUX

La poche a bénéficié d'une alternance entre sous-sensibilité et neutralité sur le facteur taux pour une année où la volatilité et le directionnel ont généré des opportunités. Cela étant, la performance absolue qui en découle est significativement négative en raison de la forte hausse des taux. Le taux à 10 ans allemand est passé de -0,18% à 2,57% sur l'année 2022, mouvement qui peut être qualifié de krach obligataire.

Les phases de sous-sensibilité aux pays périphériques a également été profitable au fonds, le spread italien s'étant significativement écarté cette année.

Peu après l'invasion russe en Ukraine, nous avons rentré une poche d'indexées inflation à courte échéance pour nous protéger contre le choc d'offre en perspective. La flambée des coûts des matières premières a donc profité à cette classe d'actif même si l'exposition dans le fonds est restée limitée (forte appréciation de la composante inflation mais à une sensibilité faible).

En revanche, la poche crédit du fonds a souffert malgré le rally du crédit de fin d'année qui n'a pas bénéficié à tous les secteurs. Notamment, les titres subordonnés du secteur « real estate » de notre univers Investment Grade (> BBB-), achetés en tout début d'année pour une échéance de call à fin d'année, ont subi des pertes de valeur importante matérialisées par un risque d'extension implicite pour certains et avérés pour d'autres. Nous conservons néanmoins ces titres en portefeuilles à fort rendement qui in fine tendrons à être remboursés dans les années à venir.

Ainsi, MHGA SOUVERAIN 5-7 ISR affiche une performance négative (à -15.79%), en raison de la hausse des taux et de l'écartement des spreads de crédit. La sous-performance relative à son indice de référence (-1.85%) s'explique par la dislocation du marché du crédit « real estate ».

## AUTRES INFORMATIONS

### Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Ce FIA prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (<https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>) et dans la partie INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE de ce présent rapport.

### Politique de sélection et évaluation des intermédiaires Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution.

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

### Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

### Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIMF, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2022 :

- Effectif moyen de MHGA (désormais SIENNA GESTION) : 61,67 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 4 344 952,92 €
- Rémunération annuelle brute variable : 470 458,22 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 16
- Rémunération annuelle brute et variable agréée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 1 985 208,89€

En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 16 personnes en 2022 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, la Directrice des Opérations et le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance n'exerçant pas de fonction exécutive. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil d'Administration et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil d'Administration décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.

## Effet de levier

L'effet de levier du FCP au sens de l'article 109 du Règlement délégué n°231/2013 est le suivant au (31/12/2022) :

- suivant la méthode brute : 103%,
- suivant la méthode de l'engagement : 109%.

## Règlementation SFTR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

## Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

## Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

## Informations sur la règlementation SFDR

« Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

## Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »

## INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

En conformité avec l'article 29 de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte n° 2015-992 du 17 août 2015 Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) publie des informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans sa politique d'investissement et de gestion des risques.

Ces informations sont disponibles au sein du rapport de conformité art. 29 disponible sur le site internet de conformité accessible sur <https://www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable>

Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) a développé depuis 2002 des outils d'analyse et de reporting de la gestion socialement responsable, en utilisant des données regroupant des informations sur trois indicateurs : l'Environnement, le Social et la Gouvernance (ESG).

Près de 17 fonds FCPE multi-entreprises gérés par Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) ont reçu le label du Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale.

L'analyse ISR est assurée par une équipe en charge d'analyse ESG/ISR et elle s'appuie sur les contributions transmises par deux agences de notation environnementale, sociale et de gouvernance, Sustainalytics et Ethifinance.

Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) a développé une méthode d'analyse applicable aux émetteurs privés (actions et obligations d'entreprise) permettant de prendre en compte les spécificités sectorielles.

Chaque émetteur d'actions et d'obligations d'entreprise est ainsi noté par un score (sur 100) sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

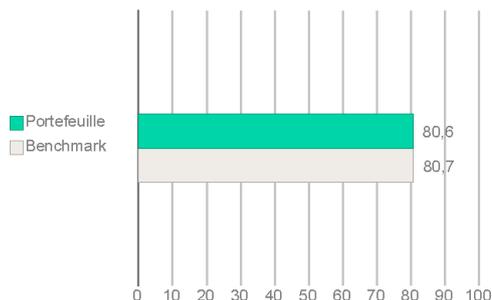
Les Etats sont également évalués sur leur performance ESG. Il s'agit notamment :

- E : indice de performance intégré combinant exposition au risque environnemental et politiques mises en œuvre, mesuré par l'Université de Yale.
- S : coefficient de Gini mesurant l'inégalité de revenu,
- G : indice de perception de la corruption, tel que calculé par Transparency International.

Les résultats des analyses sont systématiquement mis à la disposition des gérants, qui sont donc informés des performances ESG liées à chaque choix d'investissement.

Les données à fin décembre 2022 sont reprises ci-dessous :

### Notation ESG du portefeuille



**99,11%**  
Taux de sélection SR

Notation ESG du portefeuille : Evaluation des politiques sociales, environnementales et de gouvernance des entreprises de ce fonds sous la forme d'une note sur 100 à partir de grilles de critères adaptées à chaque secteur. 0 étant la moins bonne note et 100 étant la meilleure note. Ces notes sont calculées par HGA et elles correspondent à la moyenne pondérée des notes des titres en portefeuille.

Taux de sélection SR : Evaluation du nombre d'entreprises sélectionnées par rapport au nombre d'entreprises étudiées par HGA et ses prestataires externes (Sustainalytics).

Voici une sélection des actualités, ainsi que des focus thématiques ou valeur, qui illustrent nos choix de gestion ISR en 2022 (<https://www.sienna-gestion.com/kiosque>).

#### Actualités Environnement :

- La SNCF a décidé de prendre en compte le prix du carbone dans ses prochains appels d'offre. Pour débiter, chaque tonne de carbone vaudra 100 euros. Les fournisseurs les plus carbonnés verront leur note baisser alors que les celles ayant un meilleur bilan carbone auront un avantage compétitif. En donnant une valeur aux émissions de CO<sub>2</sub>, la SNCF souhaite que cet enjeu soit décisif dans la sélection des projets.
- La croissance d'Alfen est entièrement tirée par la transition énergétique, les énergies renouvelables, et l'adoption des véhicules électriques. L'entreprise a réduit ses émissions de CO<sub>2</sub> de 20% entre 2019 et 2021

#### Actualités Social :

- La société Amplifon se distingue dans l'accueil et l'accompagnement des stagiaires et alternants. Le groupe permet notamment de leur donner accès à toutes les formations habituellement proposées qu'aux collaborateurs permanents.
- Stellantis s'engage à garantir le respect des droits de l'Homme au sein de Stellantis et tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Pour ce faire, un tiers indépendant est chargé d'évaluer les fournisseurs de niveau 1 de Stellantis et de leur attribuer une note moyenne en matière de droits de l'Homme. Cette performance a augmenté de 2,7 % en 2021.

#### Actualités Gouvernance :

- Le groupe Seb a décidé en 2022 de séparer les fonctions de président et directeur général, permettant d'éviter la concentration des pouvoirs entre les mains d'une seule personne. Le rôle de contre-pouvoir joué par le président peut ainsi librement s'exercer.
- A2A a une gouvernance robuste sur les enjeux ESG. Son conseil d'administration est composé de 12 membres dont 42% sont des femmes. La direction dispose de plus d'un plan d'incitation à court terme, qui est lié à des objectifs ESG pour 17,5 % du total.

## **Focus thématique : Une COP27 focalisée sur la réparation des impacts du réchauffement climatique mais qui ne traite pas de ses causes.**

La Conférence des Parties (COP) des Nations-Unies n'a donné lieu à aucun nouvel accord sur une réduction supplémentaire des émissions de gaz à effet de serre, notamment sur les énergies fossiles. L'espoir de respecter l'objectif de l'Accord de Paris (contenir le réchauffement à +2°C/1.5°C) devient impossible à atteindre. La situation actuelle estime que la planète s'est déjà réchauffée de +1.2°C. Selon les Nations-Unies, les engagements actuellement pris par les Etats (s'ils sont respectés) mèneraient vers une température à +2.4°C en 2100 et à +2.8°C si on s'intéresse aux politiques réellement mises en place.

Face à ce constat, l'enjeu est donc l'adaptation au changement climatique. C'est la principale avancée de cette COP27. A été décidé la création d'un fonds pour les pertes et dommages permettant aux pays en développement les plus vulnérables aux effets néfastes de la crise climatique (sécheresses, inondations, montée des eaux, etc...) de bénéficier d'un soutien financier. L'adaptation au changement climatique pourrait en effet coûter entre 290 et 580 milliards de dollars par an aux pays en développement d'ici 2030 et jusqu'à 1700 milliards de dollars en 2050.

Les pays se sont donc entendus pour réparer les impacts négatifs du changement climatique mais ne se sont pas attaqués à leurs causes.

## **Focus valeur : Nokia**

L'entreprise de télécommunications finlandaise Nokia a mis en place une politique climatique ambitieuse. Elle s'est fixée comme nouvel objectif en 2021 de réduire de moitié ses émissions absolues de CO2 d'ici 2030 (base : 2019) en intégrant la totalité des scopes (1,2 et 3) dans son calcul. Cet objectif a été approuvé par le SBTi (initiative internationale visant à accompagner les entreprises vers une économie bas carbone).

Afin de respecter cet engagement, Nokia met en place de multiples mesures, allant de l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses produits, à la réflexion sur leur conception en passant par l'amélioration de l'utilisation des ressources. A titre d'exemple, le groupe souhaite que la totalité de l'électricité achetée provienne de sources renouvelables d'ici 2025.

Plus de 90% de l'empreinte carbone de Nokia se situe en scope 3, à savoir les émissions de gaz à effet de serre générés lors de l'utilisation de ses produits. La réduction des émissions de ce scope 3 constitue ainsi une de ses priorités. Le groupe aide notamment ses clients à réduire la consommation d'énergie de leur réseau et donc à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Cette politique climatique est reconnue par le marché, notamment par le CDP (Carbone Disclosure Project) qui juge de la pertinence et la robustesse des stratégies climatiques des entreprises participantes. Nokia se place ainsi dans le groupe des 5% des meilleures entreprises parmi les 6000 entreprises qui reportent sur leurs émissions de gaz à effet de serre.

## **Focus obligation verte : Obligation verte Intesa San Paolo**

Avec plus de 20 millions de clients à travers le monde dont 14 millions en Italie, la banque Intesa Sanpaolo est la plus grande banque italienne. Elle fait également partie des banques qui gère le mieux les risques extra-financiers auxquels elle est exposée. Son plan d'actions 2021-2025 comprend des engagements environnementaux et sociaux. Elle a ainsi pour objectif d'engager 115 milliards d'euros en faveur de la société et de la transition verte et environ 500 millions d'euros pour soutenir les personnes dans le besoin.

Au-delà du financement via sa politique de prêts (soutien à l'économie réelle, notamment pour une transition climatique et davantage d'inclusion sociale), Intesa Sanpaolo souhaite augmenter la part d'investissements responsables de ses actifs sous gestion (de 46% de ses encours en 2021 à 60% en 2025).

Sur l'enjeu climatique plus spécifiquement, le groupe s'est engagé sur une stratégie d'émissions nettes de gaz à effet de serre à zéro : en 2030 pour ses propres émissions, en 2050 pour les émissions de ses portefeuilles de prêts/investissement/gestion d'actifs/assurance. Le groupe a également engagé une réflexion sur une politique de préservation de la biodiversité. Depuis 2017, un programme d'émissions d'obligations vertes a été mis en place dont les fonds servent à financer uniquement des projets « verts ». Depuis le lancement, 3Mds d'euros ont été consacrés à de tels financements : énergies renouvelables, efficacité énergétique, bâtiments verts, économie circulaire, gestion durable des ressources et de la biodiversité. Avec le financement de tels projets, le groupe a pu éviter 5.5M de tonnes de CO2.

## POURCENTAGE OPC INTERNE

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 30/12/2022 est égal à 18,15 % de l'actif net.

## ACTIF MOYEN

	Part A	Part B	Total
Actif net moyen	173 763 182,67	3 537 245,78	177 300 428,45

## TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS FACTURES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

	Part A	Part B
<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,58%</b>	<b>0,58%</b>
dont :		
- frais de fonctionnement et de gestion à la charge du fonds	0,58%	0,00%
- frais de fonctionnement et de gestion à la charge de l'entreprise	0,00%	0,58%
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement</b>	<b>0,10%</b>	<b>0,10%</b>
Ce coût se détermine à partir :		
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,10%	0,10%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion et l'OPC investisseur	0,00%	0,00%
<b>Autres frais facturés à l'OPC</b>	<b>0,13%</b>	<b>0,13%</b>
Ces autres frais se composent en :		
- commissions de surperformance	0,00%	0,00%
- frais de transaction	0,13%	0,13%
<b>Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,81%</b>	<b>0,23%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,58%</b>

*L'ensemble des frais est exprimé en % annualisé de l'actif moyen de l'OPC = Valeur moyenne sur l'exercice de l'actif calculé aux dates d'établissement de la VL.*

**ANNEXE III / ANNEXE V  
 MODÈLE D'INFORMATIONS PÉRIODIQUES POUR LES PRODUITS FINANCIERS VISÉS À L'ARTICLE 9,  
 PARAGRAPHES 1 À 4 BIS, DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 ET À L'ARTICLE 5, L'ALINÉA,  
 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : EPSENS OFFENSIF ISR

Identifiant d'entité juridique : 969500LDRI8UTA4STE51

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : __ %  <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> Il <b>promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __ % d'investissements durables :  <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  <input type="checkbox"/> Ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : __ %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b>



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales dans la sélection et le suivi des titres via l'application d'une politique d'exclusion et via la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs.

Les politiques d'exclusion sectorielles et normatives de Sienna Gestion sont de deux ordres :

- Sectorielle : charbon thermique, armes controversées et tabac.
- Normative : les entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations-Unies, c'est à dire celles impliquées dans des controverses très graves ou graves et fréquentes.

D'autre part, des critères ESG sont intégrés dans la stratégie en privilégiant les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG. Pour cela, Sienna Gestion utilise principalement les notations ESG de Sustainalytics construites pour les émetteurs privés sur une approche par les risques ESG. La méthodologie de notation extra-financière repose sur 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance. Pour chaque pilier, les enjeux ESG évalués sont activés en fonction de l'exposition du secteur de l'émetteur aux risques ESG. Exemples de critères/enjeux ESG :

- Environnement : programme de lutte contre le changement climatique, déchets, eau, etc.
- Social : valorisation du capital humain (formations, recrutement, lutte contre les discriminations), respect des droits de l'Homme (conditions sociales dans la chaîne d'approvisionnement, etc.)
- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants, etc.

Sur l'univers de départ du fonds, au minimum 20% des émetteurs ayant obtenu les moins bonnes notes ESG sont interdites d'investissement. Une approche best in class est appliquée pour les émetteurs privés et best in universe pour les émetteurs publics.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via la note moyenne ESG mentionnée ci-dessus. La note moyenne pondérée ESG du fonds est de 81,77. La note ESG moyenne de l'univers de départ "Stoxx 600" est de 80,42. 0 étant la moins bonne note et 100 étant la meilleure. Les politiques d'exclusions décrites ci-dessus ont également été respectées.

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Ces éléments n'ayant pas été mesurés au cours de l'exercice précédent, cette question n'est pas applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

N/A

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

N/A

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

N/A

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

N/A

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit prend en compte les principales incidences négatives (PAI) via notamment la notation ESG des émetteurs, l'évaluation des controverses et les politiques formalisées (exclusion charbon, armes controversées, stratégie climat, etc). La note ESG (décrite auparavant) couvre, par le biais de 21 enjeux matériels et plus de 200 critères sous-jacents, tous les sujets ESG ciblés par les PAI. Néanmoins, les 21 enjeux ne sont pas activés pour tous les secteurs mais uniquement lorsqu'ils sont jugés matériels.

Plus spécifiquement les PAI suivants sont couverts dans le processus de Sienna Gestion. Certains fonds peuvent renforcer la prise en compte de PAI via leur approche thématique.

Thématique	PAI	Politique/ process
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique charbon</li> <li>✓ Pilotage du mix énergétique pour un alignement au scenario</li> </ul>
	2. Empreinte carbone	<ul style="list-style-type: none"> <li>2°C de l'IAE (formalisé dans l'article 29)</li> <li>✓ Pilotage de l'empreinte carbone avec objectif de réduction</li> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> </ul>
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	
	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	
Biodiversité	8. Rejets dans l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> <li>✓ Processus d'identification et de gestion des controverses</li> </ul>
Eau	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> </ul>
Déchets	10. Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses</li> <li>✓ Note ESG (pour tous les secteurs)</li> </ul>
Questions sociales et de personnel	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondiale des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses</li> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> </ul>
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour tous les secteurs)</li> </ul>
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour tous les secteurs)</li> <li>✓ Politique de vote avec les critères de vote liés à la mixité au sein du Conseil d'administration</li> </ul>
	14. Exposition à des armes controversées	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique d'exclusion dédiée</li> </ul>

Les PAI sont ainsi atténués par l'application stricte des politiques d'exclusions sectorielles et normatives ainsi que par la prise en compte des notes ESG dans le processus de gestion.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Il s'agit du top 15 du fonds sur un inventaire moyen du dernier exercice.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissement les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
SIENNA SOUVERAINS 5-7 ISR - C	Finance	12,15%	France
SIENNA MONETAIRE ISR A	Finance	7,73%	France
LVMH MOET HENNESSY	Consommation discrétionnaire	4,71%	France
ASML HOLDING NV	Technologie	4,69%	Netherlands
TOTALENERGIES SE PARIS	Energie	3,35%	France
SANOFI	Santé	2,75%	United States
SAP SE	Technologie	2,17%	Germany
LINDE PLC	Matériaux	2,01%	United Kingdom
ALLIANZ SE-REG	Finance	1,90%	Germany
MERCEDES-BENZ GROUP AG	Consommation discrétionnaire	1,86%	Germany
SCHNEIDER ELECT SE	Industrie	1,84%	United States
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	1,74%	France
AXA SA	Finance	1,72%	France
DEUTSCHE TELEKOM NAM (XETRA)	Télécommunications	1,59%	Germany
EDENRED	Industrie	1,58%	France



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

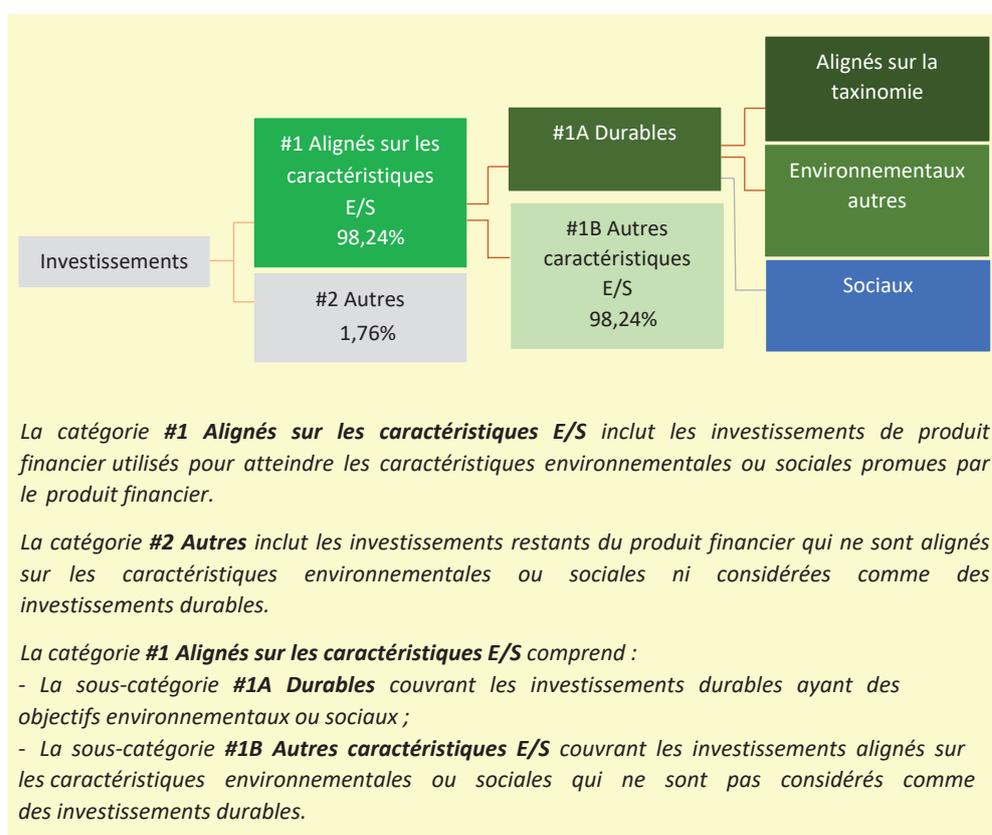
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

### • Quelle était l'allocation des actifs ?



- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur BICS	% d'actifs
Finance	35,00%
Industrie	12,32%
Technologie	10,77%
Consommation discrétionnaire	10,38%
Matériaux	7,89%
Télécommunications	5,16%
Santé	4,92%
Consommation non cyclique	4,79%
Energie	4,63%
Services aux collectivités	2,59%
Devise	0,84%
Immobilier	0,45%
OPC	0,26%
Future	0,01%



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit ne réalise pas d'investissement durable avec un objectif environnemental, la mesure de son alignement à la taxinomie de l'UE n'est donc pas applicable.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>(1)</sup>?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

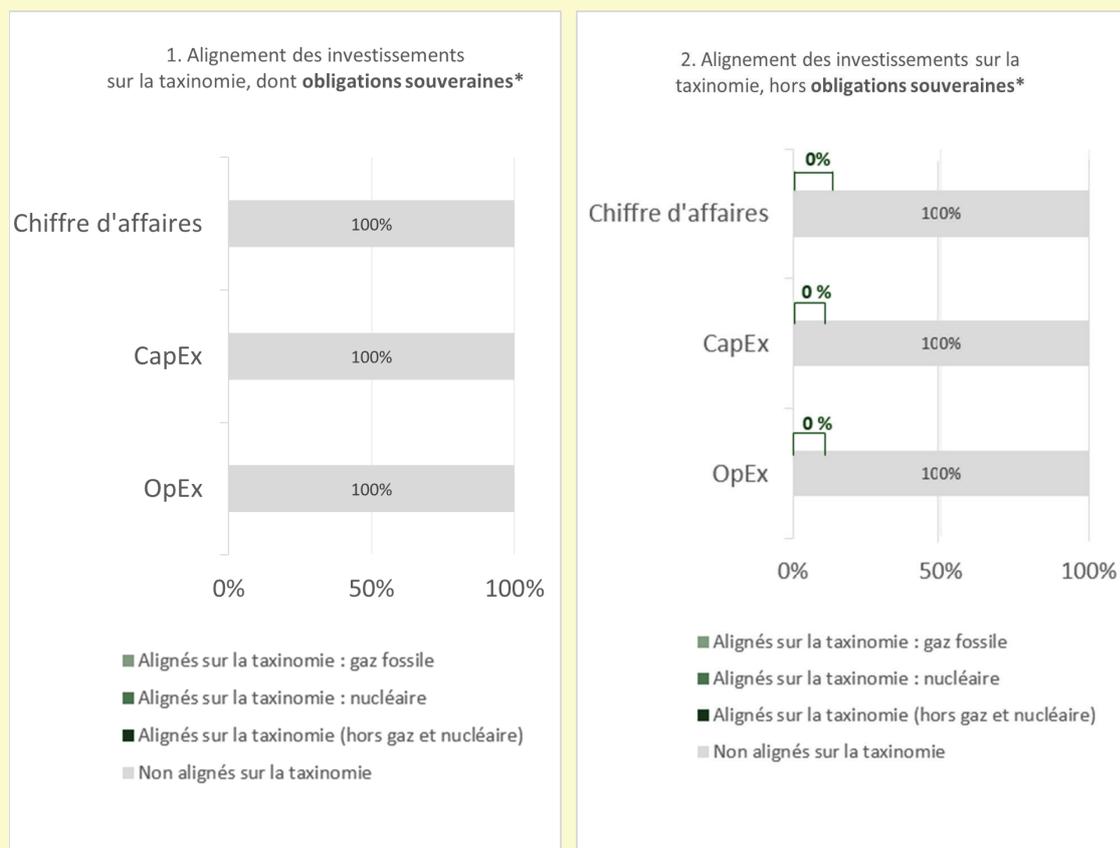
(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la

note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie était de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

N/A

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financiers qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables, à savoir : 0.84% de liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires, 0.01% de dérivés à titre de couverture et 0.91% de titres n'étant pas couverts par une analyse ESG.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via les notations ESG décrites ci-dessus. La note moyenne pondérée ESG du portefeuille permet ainsi de quantifier et de suivre la performance extra-

financière des émetteurs du fonds de façon mensuelle. La note ESG de l'univers de départ du fonds est également calculée. Les notes ESG des émetteurs sont actualisées tous les trimestres. La politique d'exclusion est par ailleurs au cœur de l'approche de Sienna Gestion et vise à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

Un contrôle de la correspondance entre les titres des portefeuilles avec les émetteurs autorisés de l'univers est effectué par Sienna Gestion. La composition des portefeuilles est analysée via une procédure automatique permettant de vérifier le respect de la politique ISR et de l'univers autorisé.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds a pour indice de référence un indice de marché large n'ayant pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**  
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**  
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
N/A

**ETATS  
FINANCIERS**



## EPSENS OFFENSIF ISR

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :  
SIENNA GESTION

18 rue de Courcelles  
75008 PARIS

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

---

Aux porteurs de parts du FCPE EPSSENS OFFENSIF ISR,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif EPSSENS OFFENSIF ISR constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 19 juin 2023

Paris La Défense, le 19 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Virginie Gaitte*

Virginie GAITTE

# EPSENS OFFENSIF ISR

**COMPTES ANNUELS**  
**30/12/2022**

## BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>164 106 164,00</b>	<b>180 596 114,07</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>131 222 778,51</b>	<b>142 712 507,67</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	131 222 778,51	142 712 507,67
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>32 031 265,49</b>	<b>37 789 526,40</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	32 031 265,49	37 789 526,40
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>852 120,00</b>	<b>94 080,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	852 120,00	94 080,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>4 206 324,78</b>	<b>19 676 245,92</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	4 206 324,78	19 676 245,92
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>925 300,41</b>	<b>718 852,57</b>
Liquidités	925 300,41	718 852,57
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>169 237 789,19</b>	<b>200 991 212,56</b>

## BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	168 991 939,01	180 220 757,26
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-3 487 871,67	14 441 254,11
Résultat de l'exercice (a,b)	2 702 067,18	2 076 261,91
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>168 206 134,52</b>	<b>196 738 273,28</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>852 120,00</b>	<b>94 080,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	852 120,00	94 080,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	852 120,00	94 080,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>179 534,67</b>	<b>4 158 859,28</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	179 534,67	4 158 859,28
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>169 237 789,19</b>	<b>200 991 212,56</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FBTP BTP 0323	4 356 800,00	0,00
FGBL BUND 10A 0322	0,00	5 141 100,00
FGBL BUND 10A 0323	6 646 500,00	0,00
<b>EURO STOXX 50 0323</b>	7 040 100,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Les valeurs en gras correspondent à des valeurs en attente de l'affectation de la SDG. Par défaut, elles sont classées en « autres opérations ».

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 007,71	6,43
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 801 720,28	3 343 905,71
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>3 803 727,99</b>	<b>3 343 912,14</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	4 734,30	4 466,59
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>4 734,30</b>	<b>4 466,59</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>3 798 993,69</b>	<b>3 339 445,55</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 025 444,43	1 147 303,39
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>2 793 973,66</b>	<b>2 214 022,25</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-91 906,48	-137 760,34
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>2 702 067,18</b>	<b>2 076 261,91</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Parts A :

	Frais facturés	Assiette	Taux barème	Prise en charge par le FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière (*)	Actif net	0,579 % maximum l'an	FCPE
2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés à un montant forfaitaire de 1 656 euros TTC (selon tarification annuelle appliquée)	FCPE
3	Frais indirects maximum (**) (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,891 % TTC maximum l'an	FCPE
4	Commissions de mouvement (*)	Prélèvement sur chaque transaction	<p><b>Perçues par la société de gestion :</b></p> <p><b>Actions :</b> 0,20%</p> <p><b>Obligations (%maximum en fonction de l'échéance) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inférieure à 1 an : 0,011 %</li> <li>- De 1 an à 5 ans : 0,022 %</li> <li>- De 5 ans à 10 ans : 0,055 %</li> <li>- 10 ans et plus : 0,077 %</li> </ul> <p><b>Titres de créance négociables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0,0020% nets de toutes taxes maximum (A l'exception des titres de créance négociables ayant une échéance &lt; à 1 mois. Dans ce cas, aucune commission de mouvement n'est prélevée)</li> </ul>	FCPE
5	Commission de surperformance (*)	Néant	Néant	Néant

**Parts B :**

	<b>Frais facturés</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>	<b>Prise en charge par le FCPE/Entreprise</b>
1	Frais de gestion financière (*)	Actif net	0,579 % maximum l'an	Entreprise
2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés à un montant forfaitaire de 1 656 euros TTC (selon tarification annuelle appliquée)	FCPE
3	Frais indirects maximum (**) (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,891 % TTC maximum l'an	FCPE
4	Commissions de mouvement (*)	Prélèvement sur chaque transaction	<p><b>Perçues par la société de gestion :</b></p> <p><b>Actions :</b> 0,20%</p> <p><b>Obligations (%maximum en fonction de l'échéance) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inférieure à 1 an : 0,011 %</li> <li>- De 1 an à 5 ans : 0,022 %</li> <li>- De 5 ans à 10 ans : 0,055 %</li> <li>- 10 ans et plus : 0,077 %</li> </ul> <p><b>Titres de créance négociables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0,0020% nets de toutes taxes maximum (A l'exception des titres de créance négociables ayant une échéance &lt; à 1 mois. Dans ce cas, aucune commission de mouvement n'est prélevée)</li> </ul>	FCPE
5	Commission de surperformance (*)	Néant	Néant	Néant

\* Depuis la révocation de l'option de TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.

\*\* Ces frais sont liés à l'investissement du FCPE en parts et/ou actions d'OPC.

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FCPE pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

**Affectation des sommes distribuables**

**Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

**Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

**Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts EPSENS OFFENSIF ISR "A"	Capitalisation	Capitalisation
Parts EPSENS OFFENSIF ISR "B"	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>196 738 273,28</b>	<b>193 560 933,79</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	31 432 967,75	33 074 306,72
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-37 109 829,90	-57 025 901,09
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9 006 834,68	19 955 511,26
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-10 208 419,55	-4 021 417,48
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	972 652,84	628 969,72
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-3 021 679,31	-956 373,06
Frais de transactions	-590 959,07	-822 663,90
Différences de change	-93 745,39	390 716,19
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-20 869 104,47	9 682 608,88
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	5 732 495,75	26 601 600,22
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-26 601 600,22	-16 918 991,34
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-844 830,00	57 560,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-750 750,00	94 080,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-94 080,00	-36 520,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 793 973,66	2 214 022,25
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>168 206 134,52</b>	<b>196 738 273,28</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Actions	7 040 100,00	4,19
Taux	11 003 300,00	6,54
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>18 043 400,00</b>	<b>10,73</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	925 300,41	0,55
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	11 003 300,00	6,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	925 300,41	0,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 003 300,00	6,54

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 NOK		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	3 947 065,56	2,35	1 373 991,15	0,82	1 239 266,48	0,74	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	813 268,05	0,48
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	1 399,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	2 803 534,86
	Souscriptions à recevoir	434 446,62
	Dépôts de garantie en espèces	968 343,30
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>4 206 324,78</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	1 980,31
	Rachats à payer	96 109,24
	Frais de gestion fixe	80 181,02
	Autres dettes	1 264,10
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>179 534,67</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>4 026 790,11</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part EPESENS OFFENSIF ISR "A"</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 774 492,44148	30 708 165,22
Parts rachetées durant l'exercice	-4 563 435,04327	-36 620 227,26
Solde net des souscriptions/rachats	-788 942,60179	-5 912 062,04
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20 637 143,75841	
<b>Part EPESENS OFFENSIF ISR "B"</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	117 375,34000	724 802,53
Parts rachetées durant l'exercice	-77 869,45100	-489 602,64
Solde net des souscriptions/rachats	39 505,88900	235 199,89
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	578 247,38200	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part EPESENS OFFENSIF ISR "A"</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part EPESENS OFFENSIF ISR "B"</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
<b>Parts EPESENS OFFENSIF ISR "A"</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 004 987,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,58
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts EPESENS OFFENSIF ISR "B"</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	32,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			30 526 305,51
	FR0007460175	SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT ISR A	1 464 330,00
	FR0007391255	SIENNA COURT TERME ISR "I"	875 208,02
	FR0007081278	SIENNA MONETAIRE ISR A	3 102 389,25
	FR0013312949	SIENNA SOUVERAIN 5-7 ANS ISR	25 084 378,24
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>30 526 305,51</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	2 702 067,18	2 076 261,91
<b>Total</b>	<b>2 702 067,18</b>	<b>2 076 261,91</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Parts EPESENS OFFENSIF ISR "A"</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 622 470,37	2 015 292,19
<b>Total</b>	<b>2 622 470,37</b>	<b>2 015 292,19</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Parts EPESENS OFFENSIF ISR "B"</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	79 596,81	60 969,72
<b>Total</b>	<b>79 596,81</b>	<b>60 969,72</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 487 871,67	14 441 254,11
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-3 487 871,67</b>	<b>14 441 254,11</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Parts EPSSENS OFFENSIF ISR "A"</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 411 804,04	14 160 686,61
<b>Total</b>	<b>-3 411 804,04</b>	<b>14 160 686,61</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Parts EPSSENS OFFENSIF ISR "B"</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-76 067,63	280 567,50
<b>Total</b>	<b>-76 067,63</b>	<b>280 567,50</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>218 140 709,86</b>	<b>185 713 714,31</b>	<b>193 560 933,79</b>	<b>196 738 273,28</b>	<b>168 206 134,52</b>
<b>Parts EPSSENS OFFENSIF ISR "A" en EUR</b>					
Actif net	214 555 869,41	181 993 238,29	190 050 808,71	192 905 387,79	164 541 245,06
Nombre de titres	31 237 060,59739	22 339 713,06913	24 261 876,55865	21 426 086,36020	20 637 143,75841
Valeur liquidative unitaire	6,868	8,146	7,833	9,003	7,973
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,40	-0,225	-0,45	0,66	-0,16
Capitalisation unitaire sur résultat	0,14	0,146	0,08	0,09	0,12
<b>Parts EPSSENS OFFENSIF ISR "B" en EUR</b>					
Actif net	3 584 840,45	3 720 476,02	3 510 125,08	3 832 885,49	3 664 889,46
Nombre de titres	672 119,27600	584 714,49700	570 358,55600	538 741,49300	578 247,38200
Valeur liquidative unitaire	5,333	6,362	6,154	7,114	6,337
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,311	-0,174	-0,35	0,52	-0,13
Capitalisation unitaire sur résultat	0,144	0,147	0,09	0,11	0,13

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ADIDAS NOM.	EUR	7 415	945 115,90	0,56
ALLIANZ SE-REG	EUR	17 963	3 608 766,70	2,15
BASF SE	EUR	19 812	919 078,68	0,54
BRENTAG AG NAMEN	EUR	12 680	757 249,60	0,45
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	10 097	1 629 655,80	0,97
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	43 380	1 526 108,40	0,91
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	183 856	3 426 708,13	2,04
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	24 506	696 705,58	0,41
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	47 813	2 935 718,20	1,74
MERCK KGA	EUR	7 244	1 310 439,60	0,78
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	2 418	735 072,00	0,44
SAP SE	EUR	32 809	3 162 459,51	1,88
SIEMENS AG-REG	EUR	17 886	2 318 741,04	1,38
VONOVIA SE	EUR	32 774	721 683,48	0,43
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>24 693 502,62</b>	<b>14,68</b>
<b>BELGIQUE</b>				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	25 423	1 430 552,21	0,85
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>1 430 552,21</b>	<b>0,85</b>
<b>ESPAGNE</b>				
ACCIONA S.A.	EUR	2 866	492 665,40	0,29
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	11 905	577 987,75	0,34
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	276 062	1 555 333,31	0,93
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	447 583	1 254 351,36	0,75
CAIXABANK S.A.	EUR	572 438	2 101 992,34	1,25
FERROVIAL SA	EUR	32 618	798 162,46	0,47
IBERDROLA SA	EUR	258 429	2 824 628,97	1,68
REPSOL	EUR	57 091	847 801,35	0,50
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>10 452 922,94</b>	<b>6,21</b>
<b>FINLANDE</b>				
KONE OY B NEW	EUR	13 261	640 506,30	0,38
NESTE OYJ	EUR	19 927	857 259,54	0,51
NOKIA (AB) OYJ	EUR	255 158	1 104 068,67	0,66
UPM-KYMMENE OY	EUR	33 051	1 154 471,43	0,68
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>3 756 305,94</b>	<b>2,23</b>
<b>FRANCE</b>				
AIRBUS SE	EUR	18 909	2 099 277,18	1,24
AIR LIQUIDE	EUR	22 845	3 024 678,00	1,80
AXA	EUR	118 939	3 098 955,65	1,85
BNP PARIBAS	EUR	18 125	965 156,25	0,57
CAPGEMINI SE	EUR	7 061	1 101 162,95	0,66
CARREFOUR	EUR	44 269	692 367,16	0,41
DANONE	EUR	28 155	1 386 070,65	0,82
DASSAULT SYST.	EUR	26 129	875 190,86	0,52
EDENRED	EUR	40 954	2 083 739,52	1,24

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ELIS	EUR	120 433	1 664 384,06	0,99
ESSILORLUXOTTICA	EUR	16 592	2 807 366,40	1,67
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	46 231	653 244,03	0,38
HERMES INTERNATIONAL	EUR	1 165	1 683 425,00	1,00
L'OREAL	EUR	6 292	2 099 011,20	1,25
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	12 045	8 189 395,50	4,87
M6 METROPOLE TELEVISION	EUR	21 429	328 935,15	0,19
ORANGE	EUR	95 737	888 535,10	0,53
PERNOD RICARD	EUR	6 440	1 183 350,00	0,70
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	19 401	1 152 807,42	0,69
RENAULT SA	EUR	21 055	658 495,13	0,39
SAFRAN SA	EUR	21 202	2 478 937,84	1,48
SAINT-GOBAIN	EUR	29 986	1 368 860,90	0,82
SANOFI	EUR	50 529	4 539 525,36	2,70
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	24 189	3 161 986,08	1,88
SOCIETE GENERALE SA	EUR	70 030	1 644 304,40	0,98
SPIE SA	EUR	56 388	1 373 611,68	0,81
SR TELEPERFORMANCE	EUR	2 077	462 547,90	0,27
TF1 - TELEVISION FRANCAISE 1 SA	EUR	104 451	747 346,91	0,45
TOTALENERGIES SE	EUR	98 482	5 775 969,30	3,43
VALLOUREC	EUR	59 689	732 384,03	0,43
VINCI SA	EUR	11 124	1 037 757,96	0,62
VIVENDI	EUR	78 949	703 751,39	0,42
WORLDLINE SA	EUR	29 663	1 083 589,39	0,65
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>61 746 120,35</b>	<b>36,71</b>
<b>IRLANDE</b>				
BANK OF IRELAND GROUP PLC	EUR	247 756	2 205 028,40	1,31
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>2 205 028,40</b>	<b>1,31</b>
<b>ITALIE</b>				
ENEL SPA	EUR	290 865	1 463 050,95	0,87
ENI SPA	EUR	56 669	752 904,33	0,45
UNICREDIT SPA	EUR	145 468	1 930 651,30	1,15
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>4 146 606,58</b>	<b>2,47</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
SUBSEA 7	NOK	127 783	1 373 991,15	0,82
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>1 373 991,15</b>	<b>0,82</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ADYEN NV	EUR	837	1 078 390,80	0,64
ASM INTERNATIONAL N.V.	EUR	2 130	501 934,50	0,30
ASML HOLDING NV	EUR	11 316	5 701 000,80	3,39
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	62 919	1 688 745,96	1,00
KONINKLIJKE DSM	EUR	10 295	1 176 718,50	0,70
PROSUS NV	EUR	27 040	1 742 728,00	1,04
ROYAL PHILIPS	EUR	832	11 651,33	0,01
STELLANTIS NV	EUR	146 311	1 940 669,10	1,15
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>13 841 838,99</b>	<b>8,23</b>
<b>PORTUGAL</b>				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	114 472	532 981,63	0,31

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>532 981,63</b>	<b>0,31</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
ANGLO AMERICAN	GBP	42 801	1 561 853,10	0,93
ASTRAZENECA PLC	GBP	5 147	650 998,91	0,39
INFORMA PLC	GBP	248 245	1 734 213,55	1,03
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>3 947 065,56</b>	<b>2,35</b>
<b>SUISSE</b>				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	56 269	1 856 595,66	1,10
ZURICH FINANCIAL SERVICES	CHF	2 759	1 239 266,48	0,74
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>3 095 862,14</b>	<b>1,84</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>131 222 778,51</b>	<b>78,01</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>131 222 778,51</b>	<b>78,01</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>ETATS-UNIS</b>				
VV GOLD MINERS UCITS ETF	USD	27 420	813 268,05	0,49
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>813 268,05</b>	<b>0,49</b>
<b>FRANCE</b>				
SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT ISR A	EUR	2 850	1 464 330,00	0,87
SIENNA COURT TERME ISR "I"	EUR	3 319	875 208,02	0,52
SIENNA MONETAIRE ISR A	EUR	26 466	3 102 389,25	1,84
SIENNA SOUVERAIN 5-7 ANS ISR	EUR	7 029	25 084 378,24	14,92
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>30 526 305,51</b>	<b>18,15</b>
<b>IRLANDE</b>				
CSETF NASDAQ 100	EUR	1 201	691 691,93	0,41
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>691 691,93</b>	<b>0,41</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>32 031 265,49</b>	<b>19,05</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>32 031 265,49</b>	<b>19,05</b>
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
EURO STOXX 50 0323	EUR	-186	101 370,00	0,06
FGBL BUND 10A 0323	EUR	50	-474 520,00	-0,29
XEUR FBTP BTP 0323	EUR	40	-377 600,00	-0,22
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-750 750,00</b>	<b>-0,45</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-750 750,00</b>	<b>-0,45</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>-750 750,00</b>	<b>-0,45</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE B.P.S.S.	EUR	750 750	750 750,00	0,45
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>750 750,00</b>	<b>0,45</b>
<b>Créances</b>			<b>4 206 324,78</b>	<b>2,50</b>
<b>Dettes</b>			<b>-179 534,67</b>	<b>-0,11</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>925 300,41</b>	<b>0,55</b>
<b>Actif net</b>			<b>168 206 134,52</b>	<b>100,00</b>

Parts EPSENS OFFENSIF ISR "A"	EUR	20 637 143,75841	7,973
Parts EPSENS OFFENSIF ISR "B"	EUR	578 247,38200	6,337